DLP 15-11-7804251

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION POITOU - CHARENTES
CHARENTE - CHARENTE-MARITIME - DEUX-SEVRES - VIENNE
SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
ROUTE DE VASLES - BIARD - 86000 POITIERS — TEL. (49) 88.35.55

ABONNEMENT ANNUEL 60 F.
C. C. P. LIMOGES 4. 752. 22. X.
Sous Régisseur de recettes et d'avances
AVERTISSEMENTS AGRICOLES
Rte de Vasles - Biard - 86000 POITIERS

BULLETIN N° 130 (29/78) - 14 NOVEMBRE 1978

Sur les répondeurs téléphoniques "agrométéorologie", les informations phytosanitaires ont cessé pour cette année. Nous reprendrons les enregistrements vers la mi-février selon la nécessité. Par contre les prévisions météorologiques continuent à être diffusées.

CÉRÉALES

JAUNISSE NANISANTE

En raison de la sécheresse, les levées ont été très retardées, et les plantes apparaîtront à une période généralement défavorable aux vols. Actuellement, les maïs ont été récoltés, mais les repousses d'orge peuvent encore abriter d'importantes populations de pucerons et il suffirait d'une ou deux journées ensoleillées pour que des cultures voisines soient envahies. Il faut donc maintenir la surveillance encore quelque temps et éliminer les repousses dès que le travail du sol sera possible.

DESHERBAGE : rectificatif

Dans notre bulletin du 24.10.78 une erreur a été faite en ce qui concerne l'utilisation du Prodix en post-levée sur blé tendre d'hiver : la période d'application conseillée se situe après le stade trois feuilles, et non avant.

MAÏS

LUTTE MECANIQUE CONTRE LA PYRALE DU MAIS

Dans les secteurs où la pyrale du maïs a été active nous conseillons vivement d'effectuer des labours dès que les chutes de pluie seront suffisantes. Des essais réalisés en Alsace ont montré que des labours profonds à 30 cm empêchent toute sortie des papillons au printemps suivant. Des labours à 20 cm, précédés d'un broyage des tiges diminuent sensiblement ces sorties. Par contre le travail superficiel du sol (rotavator) n'a pratiquement aucune influence.

La sécheresse persistante qui sévit actuellement a interdit tout labour jusqu'à présent, et les blés à implanter après maïs seront souvent semés après un travail du sol très sommaire, voire nul (semis direct). Dans les secteurs où ces pratiques seront fréquentes, il faudra craindre une recrudescence des attaques de pyrale en 1979.

CHOUX FOURRAGERS

PIERIDES DU CHOU

Parmi les produits utilisés habituellement contre ces chenilles, le parathion (250 g/ha) est le seul qui puisse agir correctement par températures faibles, mais il est nécessaire de respecter le délai de 15 jours entre l'application et la consommation par le bétail.

Avec des produits de la famille des pyrethroïdes, le délai serait nul, et l'efficacité serait meilleure par temps froid contre des larves agées; ces produits, qui n'agissent que par ingestion, doivent être appliqués avec un soin tout particulier. Utiliser 7,5 g/ha de décamethrine (Decis), ou 30 g/ha de fenvalerate (Sumicidin 10), au 30 g/ha de permethrine (Perthrine 2).

P. 349

Imprimerie de la Station Poitou-Charentes - Directeur-Gérant : P. JOURNET

COLZA FOURRAGER

PUCERONS CENDRES

Contre ces parasites, on peut utiliser soit le parathion (250 g/ha), avec un délai de 15 j. avant récolte et distribution au bétail, ou le bromophos (375 g/ha) avec un délai d'une semaine.

COLZA-GRAINS

ALTISES-PUCERONS

La reprise d'activité des altises a été lente, et assez tardive pour que les semis précoces (les seuls réussis) soient épargnés. Mais actuellement des populations non négligeables se sont concentrées sur les parcelles levées, et les conditions sont très favorables à la ponte.

D'autre part, les pucerons ont continué à se multiplier très activement au cours des trois dernières semaines, et le seuil d'une vingtaine de pucerons par plante a été très largement dépassé.

Au cas où le traitement envisagé dans notre précédent bulletin n'aurait pas été fait, il est encore possible de le réaliser. Utiliser du parathion à forte dose (350 g. de m.a./ha). Eviter les formulations huileuses, qui sensibilisent au gel, sur les cultures peu vigoureuses.

CULTURES DE REMPLACEMENT

La plupart des parcelles semées après le 20 septembre ont donné des levées très irrégulières, voire nulle. Le tableau ci-après donne des indications sur quelques cultures de remplacement envisageables après des desherbages réalisés en pré-levée.

En ce qui concerne le Teridox, nous avons très peu de données, mais la firme Ciba-Geigy estime qu'il n'y a aucun risque pour les cultures de printemps.

	TRÉFLAN	PLANAVIN	ZULAN FULTON	DEVRINOL
Blé d'hiver, avoine de printemps	0	0	0	0
Blé dur,graminées fourragères	0	?	0	0
Sorgho	0	?	0	0
Vesce,navette de printemps, oignon	?	?	0	0
Blé et orge de printemps	1/2	0	0	0
Orge d'hiver	1/2	0	0	0
Betterave	0	1/2	0	0
Maïs	0	1/2	0	0
Colza de printemps	1/2	1/2	1/2	1/2
Lentilles	1/2	1	1/2	0
Lin oléagineux	1	1	0	0
Luzerne	1	?	1/2	1/2
Féverole,moutarde,soja	1	?	0	0
Tournesol	1	1	1/2	1/2
Haricots	1	?	1/2	1/2
Choux	1	1	1	1
Pois de printemps, pommes de terre	1	1	1	1

0 : déconseillé 1 : possible

1/2: possible avec restriction du risque (labour profond souvent nécessaire)

Le Chef de la Circ nscription Phytosanitaire
"Poitou-Charentes" :
R. GUILLEMENET

Imprimé à la Station le 14.11.78
Préc. Note: Bulletin n° 129 - 24.10.78
N° de papier de presse : 535 AD.

Ministère de l'Agriculture
SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Station d'Avertissements Agricoles
Route de Vasles BIARD
86000 POITIERS Tél.(49) 88.35.55

REABONNEMENT aux AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Pour éviter toute interruption dans l'envoi des avis et bulletins ainsi que dans l'acheminement de la revue PHYTOMA, il est recommandé aux abonnés de renouveler leur abonnement le plus rapidement possible, avant le 1er Janvier 1979.

Pour faciliter notre travail administratif, il est indispensable que le formulaire situé en bas de cette feuille soit rempli et nous soit retourné.

REGLEMENT de l'ABONNEMENT

Pour éviter des retards ou d'éventuelles erreurs, il doit être effectué :

- de préférence par chéque bancaire, à l'ordre du Sous-Régisseur de Recettes Avertissements Agricoles BIARD.
- ou par chéque postal, à l'ordre du Sous-Régisseur de Recettes Avertissements Agricoles BIARD (C.C.P. limoges n° 4.752.22.x) .

et devra nous être adressé directement avec le formulaire à l'adresse indiquée en tête ; les chéques de virement seront envoyés par nos soins aux Centres de Chéques Postaux correspondants.

T.S.V.P.

NOM et PRENOM : .... Tél. : ....

ADRESSE POSTALE COMPLETE : (relevée sur l'enveloppe de cette note, sauf en cas de changement d'adresse).

Abonnement souscrit :

- ☐ ordinaire
- ☐ collectif à une même adresse (nombre d'exemplaires supplémentaires)
- ☐ collectif à plusieurs adresses
- ☐ collectif à plusieurs Stations d'Avertissements (Préciser lesquelles)

Mode de réglement :

- ☐ par chéque joint
- ☐ sur facture (préciser le libellé et le nombre d'exemplaires à expédier)

P350

Enfin, veuillez ne pas tenir compte de cette note :

- Si vous recevez gratuitement les notes de la Station ou si vous êtes son Correspondant
- Si vous êtes abonné par une autre personne,
- Si vous avez payé votre abonnement après le 31 Juillet 1978.

TARIFS d'ABONNEMENT 1979

- Abonnement ordinaire (bulletin technique et PHYTOMA) ..... 60,00 F.

- Abonnement collectif

1)	à une même adresse (abonnement ordinaire)		60,00 F.
	par série supplémentaire de bulletins	+	40,00 F.
2)	à plusieurs adresses (abonnement ordinaire)		60,00 F.
	1 série de bulletins par adresse supplémentaire .	+	50,00 F.
3)	à plusieurs Stations d'Avertissements Agricoles :		
	abonnement ordinaire		60,00 F.
	1 série de bulletins par Station supplémentaire .	+	50,00 F.